
NORME INTERNATIONALE **ISO** 2067



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Granulés crus de liège — Échantillonnage

Granulated cork — Sampling

Première édition — 1976-07-15

CDU 674.83-492.3 : 620.113

Réf. n° : ISO 2067-1976 (F)

Descripteurs : liège, matière granuleuse, échantillonnage, produit en vrac, échantillon, emballage, marquage.

Prix basé sur 2 pages

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration des Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

Avant 1972, les résultats des travaux des Comités Techniques étaient publiés comme Recommandations ISO; maintenant, ces documents sont en cours de transformation en Normes Internationales. Compte tenu de cette procédure, le Comité Technique ISO/TC 87 a examiné la Recommandation ISO/R 2067 et est d'avis qu'elle peut, du point de vue technique, être transformée en Norme Internationale. La présente Norme Internationale remplace donc la Recommandation ISO/R 2067-1971.

La Recommandation ISO/R 2067 avait été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Portugal
Bulgarie	Grèce	Royaume-Uni
Égypte, Rép. arabe d'	Iran	Tchécoslovaquie
Espagne	Italie	

Aucun Comité Membre n'avait désapprouvé la Recommandation.

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé la transformation de la Recommandation ISO/R 2067 en Norme Internationale.

Granulés crus de liège – Échantillonnage

1 OBJET

La présente Norme Internationale spécifie une méthode d'échantillonnage des granulés crus de liège.

2 DOMAINE D'APPLICATION

Les caractéristiques des granulés crus devant être contrôlées avant tout pressage, la présente Norme Internationale n'est applicable qu'aux granulés en vrac n'ayant été soumis à aucun pressage, à la sortie des silos ou emballés dans des sacs.

3 RÉFÉRENCES

ISO/R 633, *Liège – Vocabulaire*.

ISO 3534, *Statistique – Vocabulaire et symboles*.¹⁾

4 DÉFINITIONS

4.1 granulés crus : Voir 4.2 de l'ISO/R 633.

4.2 Pour les termes relatifs à l'échantillonnage, voir ISO 3534.

5 APPAREILLAGE

5.1 Échantillonneur conique, tel qu'il est représenté à la figure, ou, à défaut, croix ou tout autre appareil à diviser approprié.

5.2 Récipients pour échantillonnage, à fermeture étanche.

6 MÉTHODE D'ÉCHANTILLONNAGE

6.1 Prélèvements élémentaires

Selon les cas, effectuer les prélèvements élémentaires sur les produits en vrac ou dans les sacs, conformément à 6.1.1 et 6.1.2, respectivement.

Procéder par lot à des prélèvements élémentaires à raison de 100 g pour 100 kg de granulés.

6.1.1 *Produit en vrac*

Sauf stipulation contraire du contrat, espacer les prélèvements élémentaires, afin qu'ils soient répartis sur toute la masse du lot.

6.1.2 *Produit en sacs*

Sauf stipulation contraire du contrat, effectuer les prélèvements élémentaires dans chaque sac du lot.

6.2 Échantillon global

Réunir les prélèvements et bien les mélanger pour obtenir une homogénéisation complète. L'échantillon global ainsi obtenu doit être d'au moins 3 kg dans le cas des petits granulés passant au tamis de 2,8 mm d'ouverture de maille, et de 4,5 kg dans le cas de gros granulés retenus sur tamis de 2,8 mm d'ouverture de maille.

6.3 Échantillon réduit

Réduire éventuellement l'échantillon global par division, à l'aide d'un des appareils mentionnés en 5.1, jusqu'à l'obtention d'un échantillon réduit d'une masse de 3 kg dans le cas des petits granulés passant au tamis de 2,8 mm d'ouverture de maille, et de 4,5 kg dans le cas de gros granulés retenus sur tamis de 2,8 mm d'ouverture de maille.

6.4 Échantillons pour laboratoire

Diviser l'échantillon réduit en trois échantillons pour laboratoire destinés : l'un à l'acheteur, un autre au fournisseur et le troisième au surveillant de l'échantillonnage.

7 EMBALLAGE ET MARQUAGE DES ÉCHANTILLONS POUR LABORATOIRE

7.1 Emballage

Les récipients (5.2) contenant les échantillons doivent être propres et secs, et à fermeture étanche.

1) Actuellement au stade de projet.